

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE, DU PLUS POUR LES AGENTS!

**2 ANS DE TRAVAIL SYNDICAL POUR UNE AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE
DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DU MINISTÈRE DES FINANCES!**

Paris le 20 juin 2024

UNE REVENDICATION TOUJOURS D'ACTUALITÉ

En matière de protection de la santé, Solidaires Finances revendique le remboursement intégral des frais de santé par la sécurité sociale, seul mécanisme à même d'assurer un égal accès aux soins à un coût mesuré. Le Gouvernement a au contraire cherché à renforcer les positions des opérateurs privés pour financer la santé. L'ordonnance de Montchalain du 17 février 2021 a ainsi décidé de remettre en cause le mécanisme de référencement des mutuelles de la fonction publique pour imposer un contrat collectif à

adhésion obligatoire, à l'image de ce qui existe dans le secteur privé depuis 2013.

UNE ATTITUDE OFFENSIVE AFIN D'OBTENIR LE MEILLEUR POSSIBLE POUR LES AGENTES ET LES AGENTS

Face à un système à l'origine assez défavorable aux agentes et aux agents, Solidaires Fonction Publique au niveau interministériel, puis Solidaires Finances au ministère, ont investi les négociations collectives pour obtenir la meilleure protection sociale complémentaire (PSC) possible en santé et en prévoyance.

SOLIDAIRES FINANCES A REVENDIQUÉ ET OBTENU :

REMBOURSEMENTS

UNE COUVERTURE DE SOINS AMÉLIORÉE POUR TOUTES ET TOUS

À compter du 1er janvier 2026, l'ensemble des agentes et des agents, actifs, retraités et leurs ayants droits bénéficieront d'une amélioration des remboursements des soins.

Solidaires Finances a insisté en particulier pour réduire les restes à charge qui sont aujourd'hui trop importants, en optique, soins dentaires dont orthodontie, aides auditives et dépassements d'honoraires.

ENFANTS

UNE SOLIDARITÉ PRÉSERVÉE À L'ÉGARD DES ENFANTS

Alors que le dispositif voulu par le gouvernement allait conduire à multiplier par 2 au moins le coût de la complémentaire santé des enfants des agents du ministère, Solidaires Finances a proposé de renforcer les mécanismes de solidarité à l'égard des familles.

- Un premier mécanisme financé par les agents les mieux rémunérés permet de diminuer de moitié le coût des options pour les enfants.
- Un deuxième mécanisme flèche la moitié des cotisations additionnelles allouées aux mesures d'accompagnement social pour contribuer au financement de la complémentaire santé des enfants en fonction de la rémunération du parent.

Au final, l'augmentation de la cotisation des enfants demeura très mesurée pour une amélioration sensible de la couverture.

RETRAITÉS

UNE SOLIDARITÉ RENFORCÉE POUR LES PLUS MODESTES

Alors que le Gouvernement ne souhaitait pas permettre aux retraités d'adhérer au contrat collectif, l'intersyndicale fonction publique a obtenu d'inclure les retraités dans le périmètre de l'accord. Un dispositif de plafonnement limite la hausse des cotisations en fonction de l'âge des retraités. Un fonds de solidarité permet par ailleurs une diminution de la cotisation des retraités pouvant atteindre 20 € par mois pour les plus modestes.

Solidaires Finances continuera à revendiquer une participation financière de l'employeur pour les retraités et une augmentation du fonds de solidarité.

MAINTIEN DE SALAIRE

UNE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE POUR TOUTES ET TOUS PERMETTANT UN COMPLÉMENT DE RESSOURCES

Solidaires Finances a obtenu le couplage santé et prévoyance. Le ministère des finances proposera donc à l'ensemble des agentes et des agents, une couverture complémentaire obligatoire destinée à prémunir les agents des risques les plus graves, décès, invalidité et incapacité temporaire de travail qui vient renforcer les sommes versées pour compenser la perte de rémunération.

Au-delà des 90 jours de congé maladie ordinaire une option permettra de percevoir un complément de rémunération de 100 % du TIB et de 50 ou 70 % des primes.

**AU REGARD DES AVANCÉES OBTENUES POUR LES AGENTES ET
LES AGENTS DU MINISTÈRE, SOLIDAIRES FINANCES A SIGNÉ
L'ACCORD PSC QUI ENTRERA EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2026.**

